

DÉCLARATION LIMINAIRE CGT
(CT DU 30 JUIN 2022)

Le dialogue social va mal au SDIS 65 et ce n'est pas nouveau ! De nombreux dossiers nous l'ont montré, et celui de ce jour sur le temps de travail n'échappe malheureusement pas à la règle !

Ainsi, dès la première réunion, le Président missionne un avocat en droit administratif en provenance de Lyon pour nous expliquer le temps de travail ! Cela a coûté au SDIS 65 environ 2500 € (d'argent public) pour 2 heures de présentation de textes, parfois très orientés, et que nous connaissions déjà pour notre part ! Comme quoi Mr Poublan, il n'y a pas d'argent sauf quand on veut !

Pour continuer sur ce pseudo dialogue social, il a fallu que les syndicats, à la deuxième réunion, écrivent eux-mêmes les grandes lignes du protocole à venir... ! Là, il fallait oser !

Et puis s'est enchaîné un certain nombre de réunions stériles qui ne consistaient qu'à présenter les demandes des uns et des autres, avec de temps à autre de pseudos négociations mais qui restaient à la marge, et pour lesquelles nous n'avions pas de réponse claire...

Et le temps passe tranquillement mais sûrement !

Ce n'est donc qu'après le pré-CT (soit quelques jours avant le CT), où il a fallu là encore rabacher une énième fois nos revendications (à croire que la direction à du mal à entendre ce que disent certains syndicats), que nous avons reçu un mail de la direction avec des modifications apportées ! Mieux vaut tard que jamais me direz-vous, mais cela démontre bien un dialogue social en piteux état au sein de notre collectivité !

Et que dire des élus, qui malgré nos demandes répétées, et ce dès le début, n'ont pas assisté à une seule réunion ! Comment négocier dans ces conditions alors que les décideurs sont absents !

Mais revenons sur notre revendication principale : **LES SUJÉTIONS pour les agents du SDIS 65 !**

Comment pouvez vous éluder le fait que le métier de SPP est pénible ou dangereux, qu'il comporte des horaires décalés, qu'il est basé sur un travail d'équipe, que certains agents travaillent de nuit ou le dimanche ? Autant de points qui constituent des sujétions aux yeux de la loi et qui permettent de diminuer la durée annuelle du temps de travail. Nous déplorons d'ailleurs qu'à aucun moment la négociation n'a pu être possible pour les SPP en CIS mixtes, ni même pour les PATS !

Vous l'aurez compris, ce point constitue pour nous une vraie ligne rouge !

On est donc bien sur une volonté politique, la vôtre !

Mais de quoi se plaint-on ? Le forfait mobilité va être instauré au SDIS 65 (tiens donc comme par hasard en pleine négociation alors que nous l'avions demandé dès 2021 !), et encore, instauré au rabais. Et puis on va avoir une revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant de... 1€ !! Quelle chance avons-nous ! (pour rappel au CD 65, le montant est de 6 €).

Les agents ont été surpris d'apprendre, sous prétexte de manque de financement pour recruter, qu'ils devront donc se générer eux-mêmes une partie des postes manquants en travaillant plus...!! Car tout le nœud du problème est là !

Syndiqués et non-syndiqués sont d'ailleurs venus montrer leur mécontentement le vendredi 20 mai 2022, et ont rencontré le bureau du CASDIS à deux reprises à la demande de la CGT, cela sans que vous ne preniez à aucun moment en compte leur état d'exaspération et de colère grandissant !

Ne soyez donc pas surpris ! C'est logiquement qu'ils sont revenus l'exprimer ce jour !

Nous avons combattu la loi de transformation de la fonction publique depuis la première heure, et nous continuerons sans relâche !

La CGT demande donc, une nouvelle fois avec force, que tous les SPP en garde cyclée (CIS et CTA-CODIS) bénéficient de la sujétion comme les textes le permettent !

Messieurs les représentants de l'administration, nous attendons avec impatience vos arguments sur le sujet car la balle est aujourd'hui dans votre camp !